



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 5 Mars 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Thierry CORROYER - Gérard GEORGES - Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Michel BOURNEZ - Michel MALIVERNAY - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF – M. Guillaume COLIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

La commission prend connaissance de la décision de la Commission Fédérale des Règlements & Contentieux du 28 février 2024 :

- **Infirmes la décision de la LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, dont appel pour prononcer un retrait de 2 points au classement pour l'équipe de L'ISLE SUR LE DOUBS**

Match n° 25921543 : R1 Herbelin groupe A : AJ AUXERRE 3 – GUEUGNON 2 du 25 février 2024

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 29 février 2024.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Match n° 25917481 : R3 groupe C : CLUNY – FC MACON du 18 février 2024

La commission prend connaissance de la décision de la Commission des Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 29 février 2024.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Championnat R1 Herbelin :

La commission accorde une dérogation aux clubs de l'USC DIJON et ENT. FAUVERNEY ROUVRES BRETENIERE pour jouer sur leurs installations respectivement jusqu'au 14 juin 2024 et 30 juin 2024.

1.2 – COUPE INTERSPORT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 30 MARS 2024 à 15h00 :

Groupe C :

- 26798108 / RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2 – PONTARLIER 2

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au LUNDI 1^{er} AVRIL 2024 à 15h00 :

Groupe B :

- 26797903 : JURA LACS 2 – LOUHANS CUISEAUX 2

Groupe C :

- 26798104 : JURA DOLOIS 2 – RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2

La rencontre en retard dans le groupe A : ASPTT DIJON 2 – AJ AUXERRE 3 qui n'a aucune incidence sur le classement ne sera pas reprogrammée

Tirage au sort des 1/4 de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

FC GRANDVILLARS 2	ASM BELFORT 2	MATCH 1
JURA SUD FOOT 2	1 ^{er} du groupe C	MATCH 2
2 ^{ème} du Groupe C	AJ AUXERRE 3	MATCH 3
2 ^{ème} du Groupe B	ASPTT DIJON 2	MATCH 4

Tirage au sort des 1/2^{èmes} de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine qui se déroulent le Mercredi 8 Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

VAINQUEUR MATCH 4	VAINQUEUR MATCH 1	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 2	VAINQUEUR MATCH 3	MATCH 2

1.3 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La commission décide de reporter la rencontre de 1/16^{ème} de finale en retard suivante au MERCREDI 13 MARS 2024 à 20h00 :

- 27976019 : ORNANS – FC SOCHAUX MONTBELIARD 2

Tirage au sort des 1/8^{èmes} de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroulent le dimanche 31 mars 2024 (ou le lundi 1^{er} avril pour les clubs qui ont un match de championnat le 30/03) à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

USC DIJON (R1 HERBELIN)	ASA VAUZELLES (R2)	MATCH 1
EF VILLAGES (R2)	DIJON FCO 2 (N3)	MATCH 2
SR ST MARCEL (R2)	AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY (N3)	MATCH 3
ASC ST APOLLINAIRE (R1 HERBELIN)	FC SENS (R1 HERBELIN)	MATCH 4
FC 4 RIVIERES (R1 HERBELIN)	US LARIANS MUNANS (R2)	MATCH 5
FC GRANDVILLARS (R1 HERBELIN)	FC BART (R2)	MATCH 6
AS PERROUSE (R1 HERBELIN)	BESANCON FOOT (N3)	MATCH 7
BELFORT SUD (R1 HERBELIN)	<i>ORNANS (R1 HERBELIN) ou FC SOCHAUX MONTBELIARD (N3)</i>	MATCH 8

1.4 – REPORTS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 30 MARS 2024 à 15h00 :

R1 Herbelin groupe B :

- 26171658 : BRESSE JURA – ST APOLLINAIRE à 19h00

R2 groupe C :

- 25907279 : LEVIER – ASPTT DIJON 2 à 19h00

R2 groupe D :

- 25927547 : BART – VESOUL 2
- 25927549 : LARIANS MUNANS – ASFC BELFORT à 19h00

R3 groupe D :

- 26631040 : JURA LACS 2 – TRIANGLE D'OR à 19h00
- 26643028 : ROCHEFORT ATHLETIC – SAGY
- 26643137 : MONTMOROT – LONS 2

R3 groupe E :

- 25931354 : RC SAONOIS – JURA DOLOIS 3 à 20h00

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 31 MARS 2024 à 15h00 :

R3 groupe D :

- 26633464 : MERVANS – BRESSE JURA 2
- 26644257 : RC BRESSE – ARCADE FOOT PAYS LUNETIER

R3 groupe E :

- 25931351 : VAL DE LOUE – SAONE MAMIROLLE
- 25931355 : NOIDANAIS 2 – FRASNE

R3 groupe F :

- 25917886 : EXINCOURT TAILLECOURT – NORD TERRITOIRE

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au LUNDI 1^{er} AVRIL 2024 à 15h00 :

R3 groupe D :

- 26643132 : MONTMOROT - ROCHEFORT ATHLETIC

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au MERCREDI 1^{er} MAI à 15h00 :

R1 Herbelin groupe C :

- 26727509 : JURA DOLOIS 2 – ST VIT

R2 groupe D :

- 25927550 : MELISEY ST BARTHELEMY – BART
- 25927552 : PAYS MAICHOIS - LARIANS MUNANS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au MERCREDI 8 MAI à 15h00 :

R2 groupe D :

- 25927555 : LARIANS MUNANS – JS LURE

JEUNES

1.5 – CHAMPIONNATS

Match n° 27782783 : U16R2 Promotion poule D : EXINCOURT – VESOUL du 9 mars 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le samedi 9 mars 2024 à 12h00 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

Le match retour du 13 avril 2024 se déroulera à Exincourt.

1.6 – REPORTS

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 30 MARS 2024 à 15h00 :

U18 R1 Laser Game Evolution :

- 26311601 : JS CRECHES - CHALON

U17R1 groupe B :

- 25922940 : BESSONCOURT ROPPE LARI. – ST APOLLINAIRE

U15 Intersecteurs groupe C :

- 27964714 : RC SAONOIS – EXINCOURT 2

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 31 MARS 2024 à 15h00 :

U18 Intersecteurs groupe B :

- 27950439 : JS CRECHES 2 – SENNECEY LE GRAND

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au LUNDI 1^{er} AVRIL 2024 à 15h00 :

U17R1 groupe B :

- 25923039 : LOUHANS CUISEAUX - BESSONCOURT ROPPE LARI.

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au DIMANCHE 21 AVRIL 2024 :

U17R1 groupe B :

- 25922944 : BESSONCOURT ROPPE LARI. – FONTAINE LES DIJON

1.7 – COUPE BFC U18 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort des 1/8^{èmes} de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté U18 Crédit Agricole qui se déroulent le dimanche 31 mars à 15h00 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

AJ AUXERRE (U17)	AJ AUXERRE (U18)	MATCH 1
CA PONTARLIER (U17)	CA PONTARLIER (U18)	MATCH 2
FC FONTAINE LES DIJON (U17)	FC SENS (U17)	MATCH 3
FC GUEUGNON (U18)	STADE AUXERRE (U18)	MATCH 4
ASPTT DIJON (U18)	FC CHALON (U18)	MATCH 5
US ST VIT (U17)	FC VESOUL (U18)	MATCH 6
AS FONTAINE D'OUCHE (U17)	JURA DOLOIS (U18)	MATCH 7
JURA SUD FOOT (U17)	RACING BESANCON (U18)	MATCH 8

La rencontre suivant se déroulera le LUNDI 1^{er} AVRIL 2024 à 15h00 :

- ASPTT DIJON (U18) – FC CHALON (U18)

1.7 - CHAMPIONNATS HEURE DE COMPETITION – 2EME PHASE

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2023/2024, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>
U18R	<i>Dimanche 15h00</i>
U18IS	<i>Dimanche 13h00</i>
U17R	<i>Dimanche 13h00</i>
U16R	<i>Dimanche 13h00</i>
U15R	<i>Samedi 15h00</i>
U15IS	<i>Samedi 15h00</i>
U14R	<i>Samedi 15h00</i>
U13IS	<i>Samedi 15h00</i>

Pour rappel en bleu les horaires U18R1 – U17R1 et U16R1

En noir les nouvelles demandes validées par la commission sportive pour la 2^{ème} phase

<i>CLUBS</i>	<i>U18R</i>	<i>U18IS</i>	<i>U17R</i>	<i>U16R1</i>	<i>U16R2</i>	<i>U15R</i>	<i>U15IS</i>	<i>U14R</i>	<i>U13IS</i>
STADE AUXERRE	Samedi 14h00		Samedi 16h00	Samedi 16h00					
CHEVIGNY ST SAUVEUR	Samedi 18h00				Dimanche 10h30				
JURA DOLOIS	Dimanche 12h30			Dimanche 12h30		Samedi 16h00		Samedi 16h00	Samedi 14h00
VESOUL FC			Dimanche 12h30	Samedi 16h30		Samedi 14h00		Samedi 14h00	
CHALON FC	Dimanche 12h30		Dimanche 10h30	Dimanche 10h30					Samedi 10h00
BEAUNE AS					Samedi 16h00				
BESSONCOURT			Dimanche 11h00						
FONTAINE LES DIJON		Dimanche 12h00	Dimanche 10h30	Dimanche 10h30				Samedi 16h30	Samedi 13h30
GJ MONTS ET VALLEES			Samedi 16h00						
LOUHANS CUISEAUX			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00				Samedi 13h30
PONTARLIER CA			Dimanche 12h00	Dimanche 12h00		Samedi 16h00			Samedi 12h00
SENS FC			Samedi 16h00				Samedi 13h30		Samedi 13h30
ST APOLLINAIRE			Dimanche 11h00		Dimanche 11h00		Samedi 15h00		
JURA STAD'FC					Dimanche 11h00				
LONGVIC ALC					Samedi 17h00				
NOIDANAIS		Samedi 15h00			Samedi 16h00				
SNID					Samedi 14h30			Samedi 14h30	
BART					Samedi 16h00				
IS SELONGEY								Samedi 13h30	
LONS LE SAUNIER			Dimanche 11h00	Dimanche 11h00				Samedi 14h00	

CLUBS	U18R	U18IS	U17R	U16R1	U16R2	U15R	U15IS	U14R	U13IS
GJ SUD HAUTE SAONE					Samedi 16h00	Samedi 16h00		Samedi 16h15	Samedi 14h45
GRAND BESANCON FC						Samedi 16h00			
MONTCEAU			Dimanche 11h00						
FC NEVERS					Samedi 15h00				
FC MACON					Dimanche 10h30				
GEVREY-CHAMBERTIN		Dimanche 11h00							
PARON		Samedi 11h00							
CHATENOY		Samedi 16h00							
NEVERS BANLAY		Samedi 14h00							
BELLEHERBE SANCEY		Samedi 14h30							
JURA LACS FOOT		Samedi 15h00							
LE CREUSOT		Samedi 15h00							
MACON UF				Dimanche 12h00					
MARSANNAY							Samedi 16h00		
GJ HAUTS DOUBS HORLOGER		Samedi 14h30 à partir du 1 ^{er} avril							

2- FEMININE

2.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Tirage au sort des 1/4^{èmes} de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine qui se déroulent le Dimanche 07 Avril 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

STADE AUXERRE 1 (R1F)	-	ALC LONGVIC (D3F)	MATCH 1
RC LONS LE SAUNIER (R1F)	-	GSF HAUT DOUBS (R1F)	MATCH 2
US ST VIT (R1F)	-	JURA DOLOIS FOOTBALL (R1F)	MATCH 3
LOUHANS CUISEAUX FC (R2F)	-	FC VALDAHON VERCEL (R1F)	MATCH 4

Tirage au sort des 1/2^{èmes} de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine qui se déroulent le Mercredi 1^{er} Mai 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

VAINQUEUR MATCH 2	-	VAINQUEUR MATCH 1	MATCH 1
VAINQUEUR MATCH 4	-	VAINQUEUR MATCH 3	MATCH 2

2.2 – REPORT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes au SAMEDI 30 MARS 2024 :

Régional 2 Féminine :

- **Poule Promotion B**

- N°27718702 : GJ/GSF DE L'ARCHE – BESANCON FOOTBALL

U18F R1 :

- **Poule Promotion :**

- 27492131 : MONTCHANIN ODRA – ALC LONGVIC

2.4 – U18F REGIONAL 1

Match n°27492133 : U18F R1 : Poule PROMOTION : ENT. JDF VILLERS – BESANCON FOOTBALL du Samedi 02 Mars 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour reporter leur rencontre à une date ultérieure. Les deux clubs se sont mis d'accord sur la date du Mercredi 03 Avril 2024 avec un coup d'envoi à 15h00 sur le terrain Municipal de Villers les Pots.

3- FUTSAL

3.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

Tirage au sort des 1/8^{èmes} de Finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal qui se déroulent la semaine du 08 au 12 Avril 2024 (sous réserves des procédures éventuelles en cours) :

SPORTING BESANCON FUTSAL 2 (District 1)	-	SPORTING BESANCON FUTSAL 1 (R1 Elite)	MATCH 1
BESANCON ACADEMIE FUTSAL 2 (District 1)	-	BESANCON ACADEMIE FUTSAL 1 (R1 Elite)	MATCH 2
DIJON METROPOLE FUTSAL 2 (R1 Promotion)	-	DIJON METROPOLE FUTSAL 1 (R1 Elite)	MATCH 3
ST FARGEAU SF (R1 Promotion)	-	FC FUANS (R1 Promotion)	MATCH 4
EXINCOURT FUTSAL (R1 Promotion)	-	HERICOURT S.GX. (R1 Elite)	MATCH 5
E. BELFORT OFFEMONT 2 (District 1)	-	MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB (R1 Elite)	MATCH 6
PONTARLIER CA (R1 Promotion)	-	FC DIJON CLENAY (R1 Elite)	MATCH 7
FRANCHEVELLE US (R1 Promotion)	-	NEUILLY CRIM. SENNECE. (R1 Promotion)	MATCH 8

3.2 – REPORT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes à la semaine du 02 au 05 AVRIL 2024 :

Régional 1 FUTSAL :

- **Poule Promotion**
 - N° 27989006 : ENT. NORD YONNE - US JOIGNY
 - N° 27747667: HERISPORT - E. BELFORT OFFEMONT FUTSAL

4- FONCTIONNEMENT

4.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive :

RIOZ ETUZ CUSSEY: amende de 20 Euros (R1 Futsal Promotion B match n° 27989088)

Absence de constat d'échec :

MAGNY : amende de 30 Euros (R2 groupe A match n° 25906620)

LA JOUX NOZEROY : amende de 30 Euros (R2 groupe C match n° 25907270)

EXINCOURT : amende de 30 Euros (U13IS groupe E match n° 27964770)

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football